

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Alençon, le 11 août 2023

Affaire suivie par Christian GRENECHE

mail : christian.greneche@ars.sante.fr

tél : 02 33 80 83 02

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE LA FERTE-MACE
Hôtel de ville
BP 129
61600 LA FERTE MACE

Affichage obligatoire sur des panneaux visibles des usagers de l'établissement

Ces analyses sont consultables sur <https://orobnat.sante.gouv.fr/orobnat/recherchePiscine.do?methode=menu&idRegion=28>

PISCINE CA DE LA FERTE MACE

Prélèvement 00140622
Unité de gestion 0234 PISCINE CA DE LA FERTE MACE
Installation UDI 001658 TOBOGGAN CA FERTOIS
Point de surveillance P 0000002267 TOBOGGAN PAYS FERTOIS
Localisation exacte BORD DE BASSIN
Commune FERTE-MACE (LA)

Prélevé le : **lundi 07 août 2023 à 13h12**
par : AURELIE LEDUC
Type visite : PI

MESURES TERRAIN	Résultats	Limite de qualité		Référence de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Acide isocyanurique	<5 mg/L		75,00		
Chlore libre	2,69 mg(Cl2)/L				
Chlore total	3,57 mg(Cl2)/L				
Fréquentation instantanée	0 /				
pH	7,6 unité pH	6,90	7,70		
Température de l'air	27,0 °C				
Température de l'eau	27,0 °C				
Transparence qualitative	0 /				

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABEO ORNE
Type de l'analyse : PCLT

6102
Code SISE de l'analyse : 00148025

Référence laboratoire : O.2023.9557-1-1

	Résultats	Limite de qualité		référence de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
MINERALISATION					
Chlorures	250 mg/L				250,00
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES					
Carbone organique total	3,9 mg(C)/L				5,00
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL				100
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/(100mL)		0,00		
Pseudomonas aeruginosa par 100ml	<1 n/(100mL)		0,00		
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/(100mL)		0,00		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore combiné	0,88 mg(Cl2)/L		0,60		
Chlore libre actif	1,21 mg(Cl2)/L	0,40	1,40		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION					
Bromoforme	<1,0 µg/L				
Chlorodibromométhane	<1,0 µg/L				
Chloroforme	5,4 µg/L				
Dichloromonobromométhane	<1,0 µg/L				
Trihalométhanes (4 substances)	5,4 µg/L				100,00

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00140622)

L'eau du bassin n'est pas conforme aux limites de qualité en raison de la teneur en chlore combiné supérieure à la valeur limite maximale fixée à 0,6 mg/L mais satisfait aux références de qualité définies par la réglementation en vigueur. (A noter la teneur en chlorures égale à la valeur maximale de référence égale à 250 mg/L par la réglementation)

le Technicien Sanitaire
et de Sécurité Sanitaire en Chef



Christian GRENECHE